

POSTULAT

du député Manfred Schmid, CVPO, et cosignataires concernant pas de prise en charge du loup aux frais de l'Etat (17.11.2011) 5.166

En Valais, les déplacements de loup augmentent chaque année. Bientôt, des meutes de loup vont se former dans notre canton.

La loi fait que ce grand prédateur ne peut pas être éliminé facilement, ce qui est admis à l'heure actuelle par un grand nombre de personnes.

Il convient d'examiner sans délai l'aspect de la vérité des coûts pour le budget de l'Etat.

En effet, le monitoring du loup engendre chaque année des coûts de l'ordre d'environ 200'000 francs. Constat des dommages, recherche des traces sur les lieux, rapports et élimination des cadavres par nos gardes-chasse prennent des proportions qu'il n'est plus possible de tolérer. Bientôt, on exigera de créer des nouveaux postes afin de s'adapter à ces nouveaux besoins.

La société citadine, a priori celle des agglomérations urbaines, souhaite la réintroduction de grands prédateurs.

Cette partie de la population aussi devrait par conséquent être tenue d'assumer une partie des coûts, et pas seulement les cantons ruraux comme le nôtre.

Il convient de sensibiliser l'ensemble de la population à la question des coûts générés par le grand prédateur.

C'est la raison pour laquelle je demande que 100 % des coûts du monitoring du loup soient co-financés par la Confédération et, dans le cas contraire, de mettre fin sans délai à la "prise en charge du loup aux frais de l'Etat".

Sion, le 17 novembre 2011
(09h20)

Manfred Schmid, député, CVPO
et cosignataires